

Le 27 mars 2017

Les Associations de Vétérans
ANVVEN - AVEN – MORUROA E TATOU
TAMARII MORUROA - FNOM
Membres de la commission consultative
de suivi des conséquences des essais
nucléaires français

A

Mesdames et Messieurs les membres de la commission
consultative de suivi des conséquences
des essais nucléaires français.

Objet : demande de convocation de la 7^e commission de suivi
Référence : loi 2010-2 du 5 janvier 2010 (loi Morin) article 7.

Mesdames et Messieurs,

La loi Morin a mis en place une commission consultative de suivi qui doit se réunir au minimum 2 fois par an. Ce calendrier n'a jamais été respecté et la dernière réunion a eu lieu le 6 juillet 2016 au ministère de la santé. Huit mois plus tard, le compte-rendu n'est pas encore diffusé! Cette commission « semestrielle » est le seul moyen proposé aux associations représentatives des victimes pour suivre l'évolution de la réglementation concernant l'indemnisation des victimes et ayants droit. Elle revêt par conséquent une grande importance même à titre seulement consultatif.

C'est la Présidente Marisol Touraine qui décide de la date et de la fréquence des réunions dont on a dit que le calendrier légal n'était pas respecté. La situation créée par le vote de la loi EROM du 28 février bouleverse le processus d'indemnisation et nous estimons nécessaire d'obtenir des informations officielles à ce sujet. La loi égalité réelle dans les outre-mer dite loi EROM n° 2017-256 promulguée le 1^{er} mars 2017 a modifié la loi Morin sur deux points qui posent question.

Tout d'abord, la loi EROM a enfin supprimé la notion de risque négligeable, qui largement utilisée par le CIVEN, a provoqué le rejet de 98% des demandes d'indemnisation déposées par les victimes ou ayants droit, contraints de se pourvoir devant la juridiction administrative.. Ensuite, à l'issue d'une longue interruption de séance, la ministre des outre-mer Ericka Bareigts a présenté un amendement inattendu qui met en place une nouvelle commission. Composée pour moitié de parlementaires, elle aura pour mission de « proposer dans un délai de 12 mois à compter de la promulgation de la présente loi, les mesures destinées à réserver les indemnisations aux personnes dont la maladie est causée par les essais nucléaires. Elle formule des recommandations à l'attention du Gouvernement »

Les responsables d'associations qui ont suivi le débat en direct sur internet, ont immédiatement réagi pour exprimer leur incompréhension et aussi leur crainte de voir cette nouvelle commission EROM venir perturber, freiner ou bloquer le travail du CIVEN. Certaines informations donnent à penser que les membres du CIVEN, en réaction avec la nouvelle version de la Loi, qui rend inutile leur travail d'experts, souhaitent démissionner.

De fait les dossiers cesseront d'être traités dans l'attente de la nomination de remplaçants Il est à craindre que ceci ne puisse se faire avant la prochaine législature. Notons que le silence total de l'Administration ne peut que renforcer la méfiance des responsables associatifs dont le rôle est de suivre et améliorer le processus d'indemnisation.

En présence d'une telle situation inédite, il est de la responsabilité de la Présidente de la commission consultative de réunir en urgence cette commission pour donner toutes informations utiles sur le nouveau régime d'indemnisation et répondre aux questions soulevées par la mise en place de la nouvelle commission EROM.

C'est l'objet de notre démarche en conformité avec l'article 7 de la loi Morin qui stipule « Le Gouvernement réunit **au moins deux fois par an** une commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires. **Cette dernière peut également se réunir à la demande de la majorité de ses membres** »

*

*

*

Mesdames et Messieurs, nous considérons que la situation est suffisamment préoccupante pour provoquer la réunion de la 7^é commission de suivi pour montrer un minimum de compassion envers ceux qui, directement ou indirectement, ont servi la France. Le silence des responsables constitue un manque de respect, envers ceux qui, frappés de façon injuste, souffrent et meurent prématurément des conséquences des essais nucléaires. Tous ont le droit de connaître les nouvelles dispositions qui seront appliquées dans le cadre de l'indemnisation. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous, les présidents des associations représentatives des victimes, membres de la commission consultative de suivi, sollicitons votre approbation à la démarche que nous lançons pour simplement recevoir des informations et des apaisements ainsi que la loi le prévoit.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision par retour de mail afin de réduire les délais de transmission.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre Marhic
Président ANVVEN

Yannick Lowgreen
Président Tamarii Moruroa

Jean-Luc Sans
Président AVEN

Roland Oldham
Président Moruroa e Tatou

Jean-Michel Bouchez
Président FNOM

Les 5 présidents des associations ont lu et approuvé le texte proposé.

Destinataires : les membres de la commission consultative de suivi

Copies : Olivier Faure – Jean-Christophe Lagarde – Victorin Lurel – Maina Sage – Jean-Patrick Gille – Patricia Adam – Corinne Bouchoux – Jean-Claude Lenoir - Marie France Beaufils – Yannick Favennec – Maurice Leroy – Andre Chassaigne – Ibrahim Aboubacar – Lana Tetuanui – Philippe Folliot – Jean-Paul Tuaiva – Philippe Baumel